



Direction du Patrimoine Culturel



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Déclaration de Dakar sur les villes en développement et la valorisation du patrimoine

CONFERENCE INTERNATIONALE

Villes en développement : politiques de restauration et de valorisation des paysages urbains historiques en Afrique et dans l'espace francophone

Enjeux d'un réseau francophone du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme

Evènement préparatoire au XVe Sommet de la Francophonie, tenu à Dakar les 7,8 et 9 juillet 2014



AMBASSADE DE ROUMANIE
en République du Sénégal



Faculté
d'Architecture
La Cambre Horta



Nous, participants à la Conférence internationale sur le thème :

Villes en développement : politiques de restauration et de valorisation des paysages urbains historiques en Afrique et dans l'espace francophone.

Enjeux d'un réseau francophone du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme

Événement préparatoire au XVe Sommet de la Francophonie, tenu à Dakar les 7, 8 et 9 juillet 2014

Préambule

Considérant que la problématique des paysages urbains historiques a été reconnue par l'UNESCO en 2011 comme une composante majeure en matière de protection, de sauvegarde et de valorisation des établissements humains.

Rappelant le lien étroit entre les patrimoines culturels et le développement dans ses dimensions économiques, sociales, environnementales et culturelles, et s'inscrivant dans la démarche des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Soulignant que la présente déclaration se veut une contribution aux travaux et débats du XVe Sommet de la Francophonie et une sensibilisation de ses instances à l'enjeu des patrimoines.

Constatant le rôle que devraient jouer les patrimoines dans un contexte d'expansion des villes et des territoires, et prenant acte du caractère urgent de leur sauvegarde et de la nécessité d'adopter par la Francophonie des dispositifs adaptés.

Saluant les efforts déjà engagés par l'Association internationale des Maires francophones dans ce domaine.

Nous, partenaires et experts représentant les institutions nationales et internationales, participants à la conférence "Villes en développement: politiques de restauration et de valorisation des paysages urbains historiques en Afrique et dans l'espace francophone. Enjeux d'un réseau francophone du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme ", qui s'est tenue du 7 au 9 juillet 2014 à Dakar, en

vue de la tenue du XV^e Sommet de la Francophonie,

formulons les recommandations suivantes:

1. Engager les Etats à développer et mettre en œuvre les instruments normatifs et réglementaires et veiller à leur mise à jour ;
2. Intégrer la sauvegarde et la valorisation des patrimoines dans les politiques de développement ;
3. Encourager les pouvoirs publics à développer des programmes pour inventorier, consigner, diffuser l'information afin de protéger par le droit le patrimoine de l'espace francophone, aussi bien matériel qu'immatériel ;
4. Développer et renforcer les compétences des opérateurs du patrimoine par la création et la labellisation d'institutions de référence en matière de formation, recherche et de développement des savoir-faire ;
5. Etablir des modes opératoires dans un cadre contractuel précisant les relations entre l'Etat, les collectivités locales et toutes les parties prenantes en matière de protection du patrimoine, pour un aménagement et un développement intégrés des villes et des territoires ;
6. Promouvoir l'acquisition et la mise en œuvre des compétences par la formation de tous les acteurs de la préservation du patrimoine urbain, y compris les décideurs politiques. Accorder une certification aux professionnels afin de garantir et de favoriser l'emploi et les compétences des personnes aux divers stades d'interventions ;
7. Promouvoir et renforcer les filières professionnelles liées aux métiers du patrimoine, aux services associés et du tourisme durable, dans le cadre des politiques de création d'accès à l'emploi, en particulier des femmes et des jeunes, et du développement des activités génératrices de revenus ;
8. Sensibiliser la société civile pour lui permettre de jouer un rôle actif dans la préservation du patrimoine. A cet égard, le développement de Journées du Patrimoine s'appuyant sur des bénévoles locaux, la réalisation d'outils pédagogiques adaptés et la sensibilisation des jeunes à travers les écoles et les instituts de formation, sont autant de moyens à exploiter, notamment avec l'appui des professionnels des secteurs concernés ;
9. Accorder à la société civile la place et le rôle qui lui reviennent par la mise en place d'outils appropriés de concertation, et ce, en vue d'une appropriation collective et partagée, condition à la pérennité des programmes et projets liés au patrimoine, dans le cadre de la participation citoyenne ;

10. Promouvoir et développer les mécanismes existants au niveau des Institutions de la Francophonie, pour une meilleure prise en compte de la sauvegarde et mise en œuvre des patrimoines ;
11. Créer un réseau francophone transversal du patrimoine afin de mutualiser les compétences, de favoriser les échanges d'expériences et veiller solidairement à la protection du patrimoine dans l'espace francophone en étroite collaboration avec l'AIMF et toutes autres organisations internationales et nationales compétentes.

Fait à Dakar, le 09 juillet 2014

Annexes

Annexe 1- Recommandations de l'atelier 1 « Stratégies patrimoniales »

Annexe 2- Recommandations de l'atelier 2 « Patrimoine et développement »

Annexe 3- Recommandations de l'atelier 3 « Qualifications et compétences »

Annexe 1- Recommandations de l'atelier 1 « Stratégies patrimoniales »

Une stratégie pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine qui s'organise autour des lignes de cohérence suivantes :

- Un objet : connaître ce que l'on protège, l'identifier et l'étudier
- Des moyens : partage des compétences, savoir-faire et ressources
- Une approche : participative promue par des acteurs publics et privés

Pour atteindre ces objectifs il est nécessaire de mettre en place une politique forte qui devra prendre en compte les recommandations suivantes :

1/ Engager les Etats à mettre en œuvre les instruments normatifs de manière cohérente et durable et ce faisant, d'intégrer la sauvegarde et la valorisation du patrimoine dans leurs politiques de développement

2/Encourager les pouvoirs publics à développer des programmes pour inventorier, consigner et diffuser l'information afin de protéger le patrimoine de l'espace francophone aussi bien matériel qu'immatériel qui l'accompagne.

3/ Développer et renforcer les compétences des opérateurs du patrimoine avec notamment la création/ labellisation d'institutions de référence (Bourse, formation, recherche et développement des savoir-faire locaux et traditionnels).

4/Initier et mettre à jour un cadre législatif et réglementaire ainsi que des dispositifs d'application qui protègent le patrimoine urbain.

5/ Promouvoir et développer les mécanismes existants au niveau des institutions de la francophonie (Bourses, formation, recherche et développement des savoir-faire locaux et traditionnels)

6/ Promouvoir une gestion participative visant l'appropriation et la valorisation du patrimoine notamment en direction des jeunes et des femmes pour assurer la pérennité des actions à entreprendre.

7/ Créer un réseau francophone du patrimoine afin de mutualiser les efforts, favoriser les échanges d'expériences et veiller à leur protection

Annexe 2- Recommandations de l'atelier 2 « Patrimoine et développement »

Eléments de préambule

Considérant que les enjeux de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine représentent un réel défi à l'échelle nationale et internationale;

Soulignant l'importance de la prise en compte des politiques du patrimoine dans une démarche de développement transversale et globale, intégrant la culture et les savoirs, la cohésion sociale, le développement économique et l'environnement ;

Recommandations

1. Nous attirons l'attention des responsables politiques des Etats sur la nécessité d'un cadre juridique couvrant la protection des patrimoines à tous les niveaux, de l'échelle du cadre bâti aux paysages urbains. Nous recommandons, en outre, l'élaboration de dispositions claires et opposables pour permettre une application efficace de ce cadre.
2. Nous rappelons le lien étroit et complémentaire entre l'Etat, les collectivités territoriales et les pouvoirs locaux dans l'élaboration des documents de planification et de leur mise en œuvre, pour une gestion urbaine maîtrisée et une gouvernance locale durable au service du patrimoine.
3. Nous demandons d'accorder à la société civile la place et le rôle qui lui reviennent par la mise en place d'outils appropriés de concertation, et ce, en vue d'une appropriation collective et partagée, condition à la pérennité des programmes et projets liés au patrimoine, dans le cadre de la participation citoyenne.
4. Nous interpellons les Etats sur la nécessité de favoriser la mise en place d'un cadre d'intervention sur la base de l'identification d'actions prioritaires en faveur du patrimoine urbain et de sa valorisation, des processus d'accompagnement, de suivi et d'évaluation y afférents.
5. Nous recommandons l'établissement de modes opératoires dans un cadre contractuel précisant les relations entre l'Etat, les collectivités locales et toutes les parties prenantes en matière de protection du patrimoine, pour un aménagement et un développement intégrés du territoire.
6. Nous encourageons les Etats à promouvoir et renforcer les filières professionnelles liées aux métiers du patrimoine et du tourisme durable, dans le cadre des politiques de création d'emplois et d'accès à l'emploi, notamment des femmes et des jeunes, et du développement des activités génératrices de revenus.
7. Nous attirons l'attention des Etats sur la nécessité de promouvoir des programmes multidisciplinaires de formation et de recherche dans le domaine

du patrimoine en faveur des acteurs du développement local, dans le cadre du renforcement des capacités et de la promotion des bonnes pratiques aux niveaux national et international. *Ce sujet sera au cœur d'un futur réseau.*

Annexe 3- Recommandations de l'atelier 3 « Qualifications et compétences »

L'acquisition et la mise en œuvre des compétences nécessitent la formation de tous les acteurs de la préservation du Patrimoine urbain. En ce compris la sensibilisation accrue des décideurs locaux et l'éveil des jeunes aux métiers du Patrimoine. La formation de base de tous les acteurs de la filière du Patrimoine doit être renforcée avant de veiller à leur perfectionnement et une certification de ces acteurs doit être instaurée pour garantir l'emploi et la compétence du personnel intervenant aux diverses stades des chantiers.

La sensibilisation de la société civile s'impose également pour permettre à celle-ci de jouer un rôle actif dans la préservation de son Patrimoine. A cet égard, le développement de Journées du Patrimoine s'appuyant sur des bénévoles locaux, la réalisation d'outils pédagogiques adaptés et la sensibilisation des jeunes à travers les écoles, sont autant de moyens à exploiter et ce dernier devrait l'être avec l'aide des Ordres nationaux des architectes.

La formation et la sensibilisation des décideurs, des acteurs, des jeunes et des populations seraient vaine en l'absence de législations précises sur la gestion du Patrimoine urbain mais surtout de législations respectées, ce qui passe par des services administratifs dotés de moyens humains et financiers appropriés.

Les initiatives locales, nationales ou internationales existantes et l'inventaire des savoirs faire doivent trouver place sur une plateforme d'échanges identifiant aussi toutes les personnes-relais dans les divers pays et villes de la Francophonie. Pour ce faire, le réseau déjà constitué de l'AIMF peut servir de base de coopération en s'appuyant sur les capacités déjà développées par certains acteurs impliqués.